

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 13 avril 2023

Délibération n° DE_2023_030

Date de la convocation : 28/03/2023

Membres

**en exercice :
17**

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 14 h 00 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 13

Votants : 11

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jérôme BETAÏLLE (CD 24)

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents non votants : Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jean-Noël VACQUE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Représentés :

Excusés : Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Marie-Lise MARSAT (CD 24)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Pierre CAMANI (CD 47), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Christelle GUIONIE (CD 33), Daniel BARBE (CD 33)

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de la digue amont du lac du Lescourroux, validation du projet

Monsieur le président rappelle à l'assemblée la décision du comité syndical de conforter le talus routier de la digue amont du petit lac du Lescourroux.

Il indique que cette digue n'est pas classée digue au sens réglementaire, il s'agit plutôt de confortement d'un talus routier ne nécessitant pas de bureaux d'études agréés.

Suite à un avis transmis à Epidropt, les départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, feront la dépose et la repose des glissières de sécurité qui longent la route, afin de permettre la bonne réalisation des travaux et remplacer les glissières qui sont détériorées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver la proposition des Conseils Départementaux de remplacer les glissières de sécurité,
- De remercier les Conseils Départementaux pour leur implications dans le projet de confortement du talus routier de la digue amont du petit lac,
- De valider le projet, sans maîtrise d'oeuvre de la CACG,
- D'autoriser le président à lancer la consultation et à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17 avril 2023
et publié ou notifié
le 17 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN